

Service Animation jeunesse
éducation populaire et vie étudiante
VK

12

R A P P O R T

OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC LA VILLE DE WOIPPY AU BENEFICE DU CENTRE SOCIAL MJC BOILEAU PREGENIE ET DE LA MJC 4 BORNES

Le Centre Social MJC Boileau Prégénie constitue un acteur essentiel de la vie sociale et culturelle sur son territoire d'intervention. De par sa situation géographique, la nature et l'envergure de son projet, le Centre Social MJC draine une population messine non négligeable qui correspond à environ 30 % de ses adhérents. Le Centre développe également des actions partenariales avec les structures socioculturelles messines telles la MJC Quatre Bornes, le Centre Social Georges Lacour. Il participe par ailleurs activement aux groupes de travail mis en place par la Ville de Metz, notamment autour de la question de l'accueil périscolaire.

Cette situation particulière a conduit les Villes de Metz et de Woippy à se rapprocher afin d'envisager un partenariat actif et coordonné autour du soutien apporté à cette association. Pour inscrire cette démarche dans le temps, il est proposé de signer une convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz, la Ville de Woippy et le Centre Social MJC Boileau Prégénie selon les mêmes principes que les conventions signées avec les associations messines. Cette convention, de type « projet éducatif » fixe les grands objectifs pour les trois années à venir.

Chaque année, la convention sera complétée par des avenants fixant les participations financières des communes pour le fonctionnement de l'Association ou relatifs à de nouveaux projets. Une conférence socioéducative annuelle, regroupant l'ensemble des partenaires, permettra d'ajuster le projet associatif et les différentes actions mises en œuvre par le Centre Social MJC Boileau Prégénie et éventuellement de redéfinir les priorités éducatives et sociales. Un élu représentera officiellement la Ville au Conseil d'Administration comme cela est le cas pour les structures socioéducatives messines.

Pour 2011, le budget prévisionnel du Centre Social MJC Boileau Prégénie s'élève à 544 838 €. Les deux collectivités sont sollicitées pour un montant global de 329 335€. La Ville de Woippy est sollicitée à hauteur de 275 098 € (83,5%) dont 239 366 € au titre du fonctionnement et 37 732 € au titre des projets (17 612 € d'accueil périscolaire). La Ville de Metz est sollicitée à hauteur de 54 237 € (16,5%).

Les 34 603 € demandés au titre du fonctionnement correspondent à une prise en charge partielle du coût des personnels administratifs, d'animation (respectivement 5 400 € et 23 953 €) et à un forfait animation de 5 250 €. La Ville de Metz est par ailleurs sollicitée à hauteur de 19 634 € au titre des projets (14 000€ pour l'accueil périscolaire 5 634€ pour les projets CUCS, subventions qui feront l'objet de délibérations complémentaires).

Selon le même principe il est également proposé de signer une convention tripartite d'objectifs et de moyens au bénéfice de la Maison des Jeunes et de la Culture des 4 Bornes, association située sur le territoire messin. La MJC des 4 Bornes, déjà signataire d'une convention de type « projet éducatif » avec la Ville de Metz, bénéficie depuis plusieurs années d'un soutien financier de la part de la Ville de Woippy sans qu'aucune forme de conventionnement ne réunisse les trois partenaires. Le souhait de signer une convention tripartite n'engage pas, dans ce cas, de dépenses supplémentaires pour la Ville de Metz, mais marque la volonté des deux communes de s'engager ensemble dans une réflexion et collaboration au bénéfice des habitants du territoire concerné. Ladite convention se substitue à la convention triennale 2010-2012 approuvée par décision du Conseil Municipal du 29 avril 2010 et complétée par un avenant approuvé par le Conseil Municipal du 27 janvier 2011.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC LA VILLE DE WOIPPY AU BENEFICE DU CENTRE SOCIAL MJC BOILEAU PREGENIE ET DE LA MJC 4 BORNES

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Vu le soutien apporté par la Ville de Metz aux associations qui développent l'offre éducative sur l'ensemble des quartiers et au bénéfice de l'ensemble des publics ;

Vu la politique de conventionnement d'objectifs et de moyens initiée par la Ville au bénéfice de ces associations ;

Considérant l'action particulière du Centre Social MJC Boileau Prégénie, sis sur le territoire de Woippy, en direction des populations messines, ainsi que l'action de la Maison des Jeunes et de la Culture des 4 Bornes au bénéfice des populations woippyciennes ;

DECIDE de signer une convention triennale d'objectifs et de moyens avec la Ville de Woippy et le Centre Social MJC Boileau Prégénie, validant la mise en place d'un projet éducatif sur le quartier concerné ainsi qu'un avenant, avec le Centre Social MJC Boileau Prégénie, précisant la subvention de fonctionnement 2011 ;

DECIDE d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant **34 603€** au **Centre Social MJC Boileau Prégénie** pour la mise en place de ce projet éducatif au cours de l'année 2011 ;

DECIDE de signer une convention triennale d'objectifs et de moyens avec la Ville de Woippy et la **Maison des Jeunes et de la Culture des 4 Bornes**, validant la mise en place d'un projet éducatif sur le quartier concerné et venant remplacer la convention déjà existante.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI